

**TOURISME « IDENTITÉ ET TRANSITIONS » -  
PROJETS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES 10 DESTINATIONS TOURISTIQUES**

Liste des pièces à déposer sur la plateforme des aides du Conseil régional de Bretagne lors de votre demande.

*Vous pouvez seulement déposer des documents avec les extensions suivantes :*

*.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .png, .jpg, .gif, .odt, .ods, .zip*

**1/ Pièces administratives relatives au maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage est une **Association** :

- ✓ Procès-verbal du conseil d'administration de l'association maître d'ouvrage sollicitant une subvention auprès du Conseil régional. *Cette pièce pourra être déposée sur la plateforme au plus tard dans un délai de 45 jours à compter de la date de dépôt de votre demande. Au-delà, votre demande ne sera plus valide.*
- ✓ Statuts de l'association. *Document à jour à la date de dépôt de la présente demande.*
- ✓ Avis de situation au Répertoire SIRENE de l'INSEE. *Document à jour à la date du dépôt de la demande de subvention.*
- ✓ RIB.

Le maître d'ouvrage est une **Entreprise** :

- ✓ Statuts de l'entreprise. *Document à jour à la date de dépôt de la présente demande.*
- ✓ Extrait Kbis délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce. *Document à jour à la date du dépôt de la demande de subvention.*
- ✓ RIB.

Le maître d'ouvrage est un **Autre Etablissement Public** :

- ✓ Délibération du conseil d'administration de l'établissement public maître d'ouvrage sollicitant une subvention auprès du Conseil régional. *Cette pièce pourra être déposée sur la plateforme au plus tard dans un délai de 45 jours à compter de la date de dépôt de votre demande. Au-delà, votre demande ne sera plus valide.*
- ✓ RIB.

Le maître d'ouvrage est une **Collectivité** :

- ✓ Délibération de la collectivité maître d'ouvrage sollicitant une subvention auprès du Conseil régional. *Cette pièce pourra être déposée sur la plateforme au plus tard dans un délai de 45 jours à compter de la date de dépôt de votre demande. Au-delà, votre demande ne sera plus valide.*
- ✓ RIB.

.../...

## 2/ Pièces techniques selon le type de projet

### Quelle que soit la nature du projet et du maître d'ouvrage :

- Délibération ou attestation de validation du comité de pilotage de la Destination touristique de la demande d'aide régionale.
- Fiche projet inscrite au plan d'actions 2023-2025 de la Destination et à laquelle se rattache votre opération. *Document transmis par l'équipe technique de la Destination.*
- Note technique de votre opération. *Modèle à télécharger*
- Autre pièce. *Joindre toute autre pièce que vous jugerez utile de porter à notre connaissance.*

### Études en fonctionnement et études préalables aux investissements, réalisées par un prestataire extérieur :

- Cahier des charges.
- Résultat de la consultation. *Accompagné d'un argumentaire motivé du maître d'ouvrage. A fournir dès que possible.*
- Devis du prestataire extérieur. *Devis détaillé, à fournir dès qu'il est disponible.*

### Études en fonctionnement uniquement, réalisées en régie :

- Délibération ou attestation de mise à disposition de des ETP au service du projet. *Le poste ne bénéficie pas déjà d'un soutien régional au titre de l'aide en ingénierie.*
- Note de cadrage de la mission. *Précisant son objet, sa durée et son contenu.*

### Investissements :

- Plan des futurs aménagements.
- Attestation sur l'honneur relative aux autorisations réglementaires. *Attestation sur l'honneur, datée et signée, de conformité du maître d'ouvrage avec les autorisations réglementaires nécessaires au projet (autorisations administratives, avis de la commission de sécurité et d'accessibilité sur les travaux projetés, etc...).*
- Estimatif détaillé des dépenses prévisionnelles ou état récapitulatif des devis.
- Devis. *Devis détaillés, à fournir dès qu'ils sont disponibles.*